

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE SPÉCIALE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE INTÉGRÉ UNIVERSITAIRE DE SANTÉ ET DE SERVICES SOCIAUX
DU NORD-DE-L'ÎLE-DE-MONTRÉAL,
TENUE LE JEUDI 30 MARS 2017 À 8 H 00,
PAR CONFÉRENCE TÉLÉPHONIQUE**

Présences :

Dr Zahi Abou Chacra	Madame Geneviève Hotte
Madame Louise Béliveau	P ^r Michel Janosz
Madame Manon Boily	Madame Marianne Le Roux
Madame Lyne Constantineau	Monsieur Louis Letellier de Saint-Just
Monsieur Daniel Cyr	Madame Alida Piccolo
Madame Lucie Gérin	Madame Josephine Primiani
Dr Pierre Gfeller	Madame Lucy Rodrigues
Madame Pierrette Guillaud	

Absences :

- Madame Zina Benschila
- Monsieur Norman Décarie
- Monsieur Yvon Jasmin
- Dre Christiane Richard
- Monsieur Gladimyr Telus

Membres de la direction présents :

- Monsieur Frédéric Abergel, Président-directeur général adjoint
- Dre Kim Boutet, Présidente - Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens
- Madame Manon Gignac, Conseillère en gestion
- Dre Josée Savoie, Directrice générale adjointe – Programmes santé physique générale et spécialisée

- Madame Doris Boucher – Rédaction

1. POINTS STATUTAIRES

1.1 CONSTATATION DU QUORUM

Le quorum étant atteint, la présidente, Mme Geneviève Hotte, déclare la séance ouverte à 8 h 05 et souhaite la bienvenue à tous pour cette conférence téléphonique.

1.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

1. POINTS STATUTAIRES
 - 1.1. Constatation du quorum
 - 1.2. Adoption de l'ordre du jour
2. POINT DE DÉCISION (après discussion)
 - 2.1. Cession des activités de laboratoire
3. LEVÉE DE LA SÉANCE

2. POINTS DE DÉCISION

2.1 CESSATION DES ACTIVITÉS DE LABORATOIRE

Dr Gfeller informe les participants que cette séance spéciale a été convoquée en suivi du Comité de gestion du réseau (CGR) qui s'est tenu le 27 mars 2017. En fait, le MSSS demande à ce qu'une convention de cession d'exploitation d'activités concernant les activités de laboratoire dans le cadre du projet Optilab soit signée pour le 1^{er} avril 2017, accompagnée d'une résolution adoptée par le Conseil d'administration autorisant le président-directeur général à signer cette convention.

En raison du peu d'informations transmises par le MSSS à l'égard de ce dossier, plusieurs membres expriment leur inconfort et leurs préoccupations. Le Dr Gfeller fournit certaines explications mais convient que plusieurs questions demeurent en suspens. Sa recommandation est toutefois d'aller de l'avant en se concentrant sur la qualité et l'accès aux services, ce qui a été la position de l'organisation tout au long du dossier OPTILAB.

ATTENDU QUE le projet de réorganisation des laboratoires de biologie médicale «OPTILAB» a été approuvé au Comité de direction du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS) en octobre 2013 et qu'en juillet 2016, le MSSS annonçait au Comité de gestion du réseau la décision de transférer aux Centres serveurs identifiés les ressources liées aux activités de laboratoire médical des Centres associés;

ATTENDU QUE le conseil d'administration a été informé que l'établissement doit se conformer au Manuel d'organisation de projet approuvé par le MSSS;

ATTENDU QUE la réorganisation prévoit la création de 11 grappes de laboratoires de biologie médicale au Québec, qui auront comme but une offre de services concertée et complémentaire;

- ATTENDU QUE** le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal fait partie de la grappe #6 du Centre Hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), également composée des établissements suivants : l'Hôpital du Sacré-Cœur de Montréal, l'Hôpital Fleury, l'Hôpital Jean-Talon et l'Hôpital Rivière-des-Prairies;
- ATTENDU** la résolution du conseil d'administration en date du 27 septembre 2016;
- ATTENDU** la lettre envoyée à cet effet au ministre de la santé, le Dr Gaétan Barrette, le 28 septembre 2016;
- ATTENDU** les articles 214,9⁰ et 215,1⁰ et 3⁰ de la Loi sur les services de santé et les services sociaux ;
- ATTENDU** l'obligation légale ainsi créée de consulter le CMDP sur « *l'organisation technique et scientifique du centre* » ;
- ATTENDU QUE** la réorganisation des services de laboratoires dans le cadre du projet OPTILAB et la cession proposée d'activités de laboratoire au CHUM dans le cadre d'OPTILAB n'a présentement aucun impact sur le plan d'organisation départemental de l'établissement ou sur les statuts et privilèges des médecins œuvrant dans ce secteur;
- ATTENDU** l'avis favorable reçu de l'exécutif du CMDP suite à sa réunion spéciale tenue le 29 mars 2017;
- ATTENDU QUE** pour mettre en œuvre la réorganisation, le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal et le Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM) procèdent présentement à l'élaboration d'une convention de cession d'exploitation de l'ensemble des activités de laboratoire exploitées dans les locaux du CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal;

IL EST PROPOSÉ EN CONSÉQUENCE, dûment appuyé et majoritairement résolu, le vote ayant été demandé :

- De céder l'exploitation des activités de laboratoire dans le cadre du projet OPTILAB au Centre hospitalier de l'Université de Montréal (CHUM), et ce, à partir du 1^{er} avril 2017.
- D'autoriser le président-directeur général, le Dr Pierre Gfeller, à signer une convention de cession d'exploitation, résultant des discussions actuelles avec le MSSS et le CHUM, dans la mesure où celle-ci n'affecte pas l'objet ou la finalité du projet, ainsi que tout autre document qui peut être requis dans le cadre de la réalisation de cette convention, en tenant compte des réserves exprimées par le corps médical dans les deux lettres reçues le 29 mars 2017.

- De mandater le président-directeur général à poursuivre les discussions avec le ministère de la santé et des services sociaux, les autres établissements de la grappe CHUM et le CMDP de notre établissement afin d'arrêter les modalités d'un éventuel regroupement des médecins de laboratoires et de leurs activités dans la grappe Optilab du CHUM.
- De mandater le président-directeur général, le Dr Pierre Gfeller, à poursuivre les discussions avec ses collègues PDG de la grappe du CHUM et les autorités du MSSS, afin d'en arriver à une gouvernance fiduciaire de la grappe Optilab du CHUM et d'en préciser les modalités.

Rés. 2017-03/859

Résultats du vote :

Pour : 11 membres
Contre : 3 membres

Madame Manon Boily vote contre la proposition et demande que sa dissidence soit consignée au procès-verbal.

Dr Gfeller remercie les membres et se dit conscient des raisons invoquées par les membres ayant voté contre ce projet de réorganisation des laboratoires de biologie médicale. Il réitère cependant son engagement à continuer à fournir les efforts nécessaires afin d'assurer des services de qualité, en collaboration avec toutes les parties prenantes.

En terminant, Mme Hotte informe les participants de son intention d'adresser une lettre au Dr Gaétan Barrette en lien avec les préoccupations des membres du Conseil d'administration.

3. LEVÉE DE LA SÉANCE

Mme Hotte remercie la Dre Boutet et les membres du CMDP, ainsi que les membres du Conseil d'administration, et déclare l'assemblée levée à 9 h 04.

Louis Letellier de Saint-Just
Vice-président
Pour : Geneviève Hotte, Présidente

Pierre Gfeller, M.D.
Secrétaire